

Dance

Liste des franchises et pénalités – vélos électriques

En cas de rendez-vous non honoré

Vélo non disponible pour une réparation, un entretien ou sa reprise : 50 €

Non-présentation à la livraison du véhicule : 30 €

Vol et perte du vélo

Vélo volé ou perdu et non attaché et verrouillé correctement ou cadenas retrouvé intact (vol / perte de la batterie non inclus) : jusqu'à 1.800 €

Vélo volé ou perdu alors qu'il était correctement attaché et verrouillé : 300 €

Vélo, batterie et accessoires non restitués après l'expiration de l'abonnement : 2.000 €

Vol et perte de la batterie

Batterie volée ou perdue (avec ou sans le vélo) : 200 €

Vol et perte des accessoires (se reporter au règlement complémentaire relatif à la protection « Tranquillité »)

Support téléphone : 30 €

Panier : 30 €

Antivol : 50 €

Clé de verrouillage de la batterie : 10 €

Chargeur de batterie : 50 €

Siège enfant : 150 €

Clé Allen pour la fixation de la selle : 5 €

Récupération du véhicule dans des cas particuliers (en fonction des dépenses)

Dépôt du véhicule par l'abonné·e ailleurs qu'à une station Dance :	50 €
Vélo à récupérer et/ou réparer en dehors de la zone de service :	à partir de 80 €
Vélo à récupérer en raison d'un retard de paiement :	jusqu'à 200 €

Utilisation commerciale non autorisée

Tout vélo utilisé ou sous-loué à des fins commerciales sans autorisation préalable sera soumis à des pénalités :	jusqu'à 2.000 €
--	-----------------

Frais pour les dommages causés au véhicule

La déclaration d'accident n'est pas envoyée à Dance dans les sept jours suivant celui-ci :	Client supporte tous les frais
Dommages graves au vélo (décision au cas par cas, vandalisme compris) :	jusqu'à 1.800 €
Dommages sur le porte-bagages :	80 €
Nettoyage en cas de salissures extraordinaires :	50 €
Retrait d'autocollants (selon l'effort requis) :	à partir de 30 €

Autres frais

Code de cadenas oublié :	50 €
Virement SEPA contesté ou rejet de la carte de crédit :	20 €

Formule de la protection « Basique »

Vol du vélo :	300 €
Vol d'accessoires montés sur le vélo lors du vol du vélo (s'applique au siège enfant, au panier, au support téléphone et à l'antivol) :	0 €

Formule de la protection « Tranquillité »

Vol du vélo :	0 €
---------------	-----

Vol d'accessoires montés sur le vélo lors du vol du vélo (s'applique au siège enfant, au panier, au support téléphone et à l'antivol) : 0 €

Attention : la formule de la protection « Basique » et « Tranquillité » ne couvre pas le vol des accessoires individuels tels que le chargeur, l'antivol, le support téléphone, la clé de verrouillage de la batterie ou la clé Allen pour la fixation de la selle. La protection « Tranquillité » couvre les frais de réparation encourus à la suite d'actes de vandalisme. Le vol et la perte de la batterie sont exclus de la protection « Basique » et « Tranquillité ».